

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2020-05-51 du 12 novembre 2020, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services,
Vu la délibération n° 2021-01-10 du 18 janvier 2021, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de lancer un marché d'acquisition de véhicules,
Vu le procès-verbal de la commission des marchés du 8 juillet 2021.

DECIDE

Article 1 : Le marché n° 2021-03, lot 1, d'acquisition de 2 véhicules légers avec contrats d'entretien est attribué à la société H2S RENAULT.

Article 2 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

Article 3 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 21 juillet 2021

Le Président du CDG 74,


Antoine de MENTHON



TELETRANSMIS
Le : 29 JUIL. 2021